

Charte des actions de solidarité dans l'espace public à Strasbourg

La rue révèle des précarités qui touchent de nombreux citoyens. Les personnes en situation précaire ont chacune une histoire et un parcours singuliers. Qu'elles soient marginalisées avec un long vécu à la rue, désocialisées, hébergées de manière précaire, dans un parcours de migration bouleversant repères et autonomie, âgées ou très jeunes, toutes ont en commun une détresse face à laquelle on ne peut rester insensible.

A Strasbourg, pour les soutenir et aller à leur rencontre, de nombreuses initiatives voient le jour dans l'espace public, portées par des citoyens engagés, au sein d'associations, de collectifs ou réseaux de connaissances. Des liens se tissent alors entre les personnes, de tous horizons, lors d'actions de solidarité. Ce sont des distributions de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, de vêtements, sur des places publiques ou lors de parcours itinérants dans la ville. Ces actions constituent aussi des temps de partage et de convivialité.

Ainsi, une présence et une vigilance sont assurées auprès des personnes particulièrement fragiles.

Les actions associatives et citoyennes rejoignent la dynamique publique locale et les politiques de solidarité de la Ville de Strasbourg et son centre communal d'action sociale (CCAS), dont les missions et valeurs puisent aux sources de l'humanisme rhénan.

L'équipe médico-sociale de rue du CCAS va à la rencontre des personnes précaires à la rue, de jour comme de nuit. Un accompagnement peut démarrer pour construire avec elles leur parcours de vie. Des actions et des maraudes sont organisées en alternance par l'équipe du CCAS, Médecins du monde, les Restos du Cœur, la Croix-Rouge, l'Ordre de Malte et Atribus. Les accueils de jours et de nuit, de la Ville et des associations contribuent à ce soutien.

Pour renforcer l'action de tous au bénéfice des personnes en difficulté, la Ville a proposé un dialogue avec les acteurs et la mise en place d'une dynamique de travail et de partenariat coordonnée.

La Charte des actions de solidarité dans l'espace public est issue d'une réflexion commune et de l'expérience de chacun-e, elle engage tous les acteurs-trices de l'espace public.



Charte

des actions de solidarité dans l'espace public

UN SOCLE COMMUN DE VALEURS

Que l'on soit professionnel du secteur social, bénévole d'une association ou citoyen engagé, l'intervention auprès de personnes fragiles nécessite l'adhésion à un socle commun de valeurs que sont la solidarité, l'entraide, la non-discrimination et le respect de la personne.

Cette action s'inscrit dans le respect des valeurs de la République et des réglementations en vigueur, notamment sur l'occupation du domaine public et de la sécurité sanitaire.

DES PRINCIPES D'ACTION PARTAGÉS

- **l'implication raisonnée** : si l'empathie est un moteur dans la relation d'aide, chacun doit trouver le bon équilibre, pour ne pas se laisser envahir, notamment par l'émotion ou ses convictions personnelles, face aux situations de détresse qu'il peut rencontrer. De même il faut être en mesure d'accepter les limites de l'aide que l'on peut apporter.
- **l'impartialité et le non jugement de la personne** : les parcours de vie et les événements qui conduisent les personnes dans la rue ou dans la précarité sont parfois difficiles à comprendre et doivent être entendus sans jugement.
- **la confidentialité et le respect de l'autonomie de la personne** : c'est ne pas aller à l'encontre de la volonté de la personne et lui demander son accord avant toute démarche effectuée pour elle ou avec elle, sauf en cas de danger où il faut appeler les secours. Aucune information personnelle ni photo, ne peuvent être partagées sans son accord.

UN DIALOGUE ET UNE COORDINATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS-TRICES DE TERRAIN

Se renseigner sur les lieux et les horaires des distributions existantes est une étape indispensable avant de mettre en place une action sur l'espace public. Chacun doit pourvoir en effet inscrire son action sur le territoire de la ville de Strasbourg, en complémentarité des autres, dans un respect mutuel.

Des rencontres sont organisées entre les partenaires, le CCAS de la ville de Strasbourg et le SIAO-67/115 afin de partager les informations et les observations sur la situation de la précarité dans la ville.

UNE INTERVENTION RESPECTUEUSE DE LA DIGNITÉ ET DE LA SANTÉ DES PERSONNES

Dès lors qu'il y a préparation, transformation, distribution, même gratuite de nourriture en dehors du contexte familial, il y a obligation de respecter un certain nombre de règles sanitaires et de déclarer cette activité auprès des pouvoirs publics.

De même l'installation d'une animation sur l'espace public, susceptible de réunir de nombreuses personnes en même temps, doit être déclarée à la Ville, pour des questions de sécurité.

Les modalités précises concernant ces déclarations, mais aussi des conseils issus d'années d'expérience, sont disponibles sous forme de fiches techniques, sur le site Internet de la Ville www.strasbourg.eu.

Ont participé à la réflexion : Atribus, ADRA Strasbourg, Al Adhan, Banque Alimentaire, Le bonheur d'un sourire, Collectif SDF, Médecins du Monde, Ordre de Malte, Les Restos du Cœur, Strasbourg Action Solidarité.